

| | | | | | | |
|------|---------------|-----------------|----|-----|-------------|-----------|
| 43 | 29/06/2021 | BE 0222.944.897 | 54 | EUR | | |
| NAT. | Date du dépôt | N° | P. | D. | 21283.00035 | C-app 1.1 |

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **INTERFIN**
 Forme juridique: Société coopérative
 Adresse: Quai des Usines N°: 16 Boîte:
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0222.944.897

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 31-08-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.3, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.3.6, C-app 6.4.2, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.9, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 10, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ACHAOUI Abdellah

Echevin
Avenue des Ménestrels 112
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Président du Conseil d'Administration

CLERBAUX Cathy

Echevine
Avenue Coloniale 4/A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Vice-président du Conseil d'Administration

AMRANI Mustafa

Indépendant
Place Saint-Géry 25B
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

AYDIN Orhan

Employé
Rue Fernande Volral 10/1
1090 Jette
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

BEOZIERE Christian

Echevin
Avenue Jules Bordet 122
1140 Evere
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

BYTTEBIER Adelheid

Echevine
Charles Van Lerberghestraat 19
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

| | | | |
|----|-----------------|--|-----------|
| N° | BE 0222.944.897 | | C-app 2.1 |
|----|-----------------|--|-----------|

CHEGDANI Hassan

Employé
Chaussée de Boondaël 363
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 05-05-2020 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

COPS Valérie

Fonctionnaire
Rue du Vieux Moulin 61
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

DHONDT Bart

Echevin
Edmond Tollenaerstraat 12
1020 Laeken
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

DILLIES Boris

Bourgmestre
Avenue René Lyr 26
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 10-09-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

DOGANCAN Emel

Indépendante
Rue Verte 230
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

DUPONT Caroline

Employée
Rue du Katanga 8
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

EL KAF Moulay Brahim

Employé
Rue Herkoliers 84
1081 Koekelberg
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

GUILLAUME Bernard

Indépendant
Avenue Adolphe Lacomblé 66
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

| | | | |
|----|-----------------|--|-----------|
| N° | BE 0222.944.897 | | C-app 2.1 |
|----|-----------------|--|-----------|

HARICHE Faouzia

Echevine
Rue Masui 86
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 20-10-2020 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

KAMMACHI Nadia

Echevine
Chaussée de Mons 649
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

KAYA Adburrahman

Employé
Clos Mudra 13/302
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

LALIEUX Karine

Echevine
Rue Drootbeek 147/6
1020 Laeken
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 05-10-2020 Administrateur

LHOEST Audrey

Fonctionnaire
Chaussée d'Ixelles 126
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

LORIAUX Michaël

Avocat
Rue du Zéphyr 34
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

MEDHOUNE Ahmed

Employé
Rue du Châlet 5
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

MOSTEFA Lotfi

Employé
Avenue du Roi Soldat 94/6
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2025 Administrateur

| | | | |
|----|-----------------|--|-----------|
| N° | BE 0222.944.897 | | C-app 2.1 |
|----|-----------------|--|-----------|

PAPADIZ Leonidas

Indépendant

Avenue du Scheutbosch 28/9

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

PETIT Audrey

Employée

Place du Roi Vainqueur 22/4

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

PIRSON Alexandre

Indépendant

Rue Père Eudore Devroye 185

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

RAYMENANTS Jos

Echevin

Praagstraat 40

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

SELLASSI Yousra

Sans emploi

Avenue Van Overbeke 218/3

1083 Ganshoren

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

WAUTHIER Thibault

Echevin

Place de l'Eglise 11

1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

WYNGAARD Thibaud

Echevin

Avenue d'Andrimont 39

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2025

Administrateur

SERCKX ALAIN SCPRL

BE 0477.266.031

Rue Ernest Salu 86

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Commissaire-réviseur

| | | | |
|----|-----------------|--|-----------|
| N° | BE 0222.944.897 | | C-app 2.1 |
|----|-----------------|--|-----------|

| | | | |
|----|-----------------|--|-----------|
| N° | BE 0222.944.897 | | C-app 2.2 |
|----|-----------------|--|-----------|

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-----------|-------|-----------------------------|-----------------------------|
| ACTIF | | | | |
| FRAIS D'ÉTABLISSEMENT | 6.1 | 20 | | |
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 21/28 | <u>1.163.628.902</u> | <u>1.094.186.139</u> |
| Immobilisations incorporelles | 6.2 | 21 | | |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 22/27 | 1.172.563 | 1.113.522 |
| Terrains et constructions | | 22 | 1.172.563 | 1.113.522 |
| Installations, machines et outillage | | 23 | | |
| Mobilier et matériel roulant | | 24 | | |
| Location-financement et droits similaires | | 25 | | |
| Autres immobilisations corporelles | | 26 | | |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | | 27 | | |
| Immobilisations financières | 6.4/6.5.1 | 28 | 1.162.456.338 | 1.093.072.617 |
| Entreprises liées | 6.15 | 280/1 | 756.451.752 | 756.451.752 |
| Participations | | 280 | 756.451.752 | 756.451.752 |
| Créances | | 281 | | |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 6.15 | 282/3 | | |
| Participations | | 282 | | |
| Créances | | 283 | | |
| Autres immobilisations financières | | 284/8 | 406.004.587 | 336.620.865 |
| Actions et parts | | 284 | 406.004.587 | 336.620.865 |
| Créances et cautionnements en numéraire | | 285/8 | | |
| ACTIFS CIRCULANTS | | 29/58 | <u>20.063.197</u> | <u>25.336.607</u> |
| Créances à plus d'un an | | 29 | | |
| Créances commerciales | | 290 | | |
| Autres créances | | 291 | | |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | | 3 | | |
| Stocks | | 30/36 | | |
| Approvisionnements | | 30/31 | | |
| En-cours de fabrication | | 32 | | |
| Produits finis | | 33 | | |
| Marchandises | | 34 | | |
| Immeubles destinés à la vente | | 35 | | |
| Acomptes versés | | 36 | | |
| Commandes en cours d'exécution | | 37 | | |
| Créances à un an au plus | | 40/41 | 2.955.257 | 2.728.758 |
| Créances commerciales | | 40 | | |
| Autres créances | | 41 | 2.955.257 | 2.728.758 |
| Placements de trésorerie | 6.5.1/6.6 | 50/53 | 16.089.482 | 16.089.482 |
| Actions propres | | 50 | | |
| Autres placements | | 51/53 | 16.089.482 | 16.089.482 |
| Valeurs disponibles | | 54/58 | 986.076 | 6.518.367 |
| Comptes de régularisation | 6.6 | 490/1 | 32.382 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 20/58 | <u>1.183.692.098</u> | <u>1.119.522.747</u> |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------|-----------------------------|-----------------------------|
| PASSIF | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Apport | 6.7.1 | 10/15 | <u>1.116.209.032</u> | <u>1.057.057.488</u> |
| Disponible | | 10/11 | 286.452.351 | 286.452.351 |
| Indisponible | | 110 | | |
| | | 111 | 286.452.351 | 286.452.351 |
| Plus-values de réévaluation | | 12 | 196.094.515 | 142.312.971 |
| Réserves | | 13 | 633.662.166 | 628.292.166 |
| Réserves indisponibles | | 130/1 | 24.643.371 | 27.872.968 |
| Réserves statutairement indisponibles | | 1311 | 2.546 | 2.546 |
| Acquisition d'actions propres | | 1312 | | |
| Soutien financier | | 1313 | | |
| Autres | | 1319 | 24.640.825 | 27.870.422 |
| Réserves immunisées | | 132 | | |
| Réserves disponibles | | 133 | 609.018.795 | 600.419.198 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) | | 14 | | |
| Subsides en capital | | 15 | | |
| Avance aux associés sur la répartition de l'actif net | | 19 | | |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | | 16 | <u>2.144.977</u> | <u>2.144.977</u> |
| Provisions pour risques et charges | | 160/5 | 2.144.977 | 2.144.977 |
| Pensions et obligations similaires | | 160 | | |
| Charges fiscales | | 161 | | |
| Grosses réparations et gros entretien | | 162 | | |
| Obligations environnementales | | 163 | | |
| Autres risques et charges | 6.8 | 164/5 | 2.144.977 | 2.144.977 |
| Impôts différés | | 168 | | |
| DETTES | | 17/49 | <u>65.338.090</u> | <u>60.320.282</u> |
| Dettes à plus d'un an | 6.9 | 17 | | |
| Dettes financières | | 170/4 | | |
| Emprunts subordonnés | | 170 | | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | | 171 | | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | | 172 | | |
| Etablissements de crédit | | 173 | | |
| Autres emprunts | | 174 | | |
| Dettes commerciales | | 175 | | |
| Fournisseurs | | 1750 | | |
| Effets à payer | | 1751 | | |
| Acomptes sur commandes | | 176 | | |
| Autres dettes | | 178/9 | | |
| Dettes à un an au plus | 6.9 | 42/48 | 65.000.680 | 60.309.640 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | | 42 | | |
| Dettes financières | | 43 | 3.594.109 | |
| Etablissements de crédit | | 430/8 | 3.594.109 | |
| Autres emprunts | | 439 | | |
| Dettes commerciales | | 44 | 472.612 | 396.735 |
| Fournisseurs | | 440/4 | 472.612 | 396.735 |
| Effets à payer | | 441 | | |
| Acomptes sur commandes | | 46 | | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 6.9 | 45 | | |
| Impôts | | 450/3 | | |
| Rémunérations et charges sociales | | 454/9 | | |
| Autres dettes | | 47/48 | 60.933.959 | 59.912.904 |
| Comptes de régularisation | 6.9 | 492/3 | 337.410 | 10.642 |
| TOTAL DU PASSIF | | 10/49 | <u>1.183.692.098</u> | <u>1.119.522.747</u> |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|--------|-------------------|--------------------|
| Ventes et prestations | | 70/76A | 274.572 | 294.735 |
| Chiffre d'affaires | 6.10 | 70 | | |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-) | | 71 | | |
| Production immobilisée | | 72 | | |
| Autres produits d'exploitation | 6.10 | 74 | 274.572 | 294.735 |
| Produits d'exploitation non récurrents | 6.12 | 76A | | |
| Coût des ventes et des prestations | | 60/66A | 1.580.201 | 885.510 |
| Approvisionnements et marchandises | | 60 | | |
| Achats | | 600/8 | | |
| Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-) | | 609 | | |
| Services et biens divers | | 61 | 1.569.041 | 874.639 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-) | 6.10 | 62 | | |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | 630 | 10.292 | 10.003 |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-) | 6.10 | 631/4 | | |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) | 6.10 | 635/8 | | |
| Autres charges d'exploitation | 6.10 | 640/8 | 868 | 868 |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) | | 649 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 6.12 | 66A | | |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-) | | 9901 | -1.305.629 | -590.775 |
| Produits financiers | | 75/76B | 69.049.120 | 69.832.998 |
| Produits financiers récurrents | | 75 | 68.525.216 | 68.046.087 |
| Produits des immobilisations financières | | 750 | 68.269.967 | 67.706.005 |
| Produits des actifs circulants | | 751 | 255.249 | 340.081 |
| Autres produits financiers | 6.11 | 752/9 | | |
| Produits financiers non récurrents | 6.12 | 76B | 523.904 | 1.786.911 |
| Charges financières | | 65/66B | 1.439.533 | 210.992 |
| Charges financières récurrentes | 6.11 | 65 | 21.037 | 210.992 |
| Charges des dettes | | 650 | 4.944 | 821 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-) | | 651 | | |
| Autres charges financières | | 652/9 | 16.093 | 210.171 |
| Charges financières non récurrentes | 6.12 | 66B | 1.418.496 | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-) | | 9903 | 66.303.959 | 69.031.231 |
| Prélèvement sur les impôts différés | | 780 | | |
| Transfert aux impôts différés | | 680 | | |
| Impôts sur le résultat (+)/(-) | 6.13 | 67/77 | | -1.673 |
| Impôts | | 670/3 | | 1 |
| Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales | | 77 | | 1.674 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-) | | 9904 | 66.303.959 | 69.032.904 |
| Prélèvement sur les réserves immunisées | | 789 | | |
| Transfert aux réserves immunisées | | 689 | | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-) | | 9905 | 66.303.959 | 69.032.904 |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

| | | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|----------------|-------|-------------------|--------------------|
| Bénéfice (Perte) à affecter | (+)/(-) | 9906 | 66.303.959 | 69.032.904 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | (+)/(-) | 9905 | 66.303.959 | 69.032.904 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent | (+)/(-) | 14P | | |
| Prélèvement sur les capitaux propres | | 791/2 | | |
| sur l'apport | | 791 | | |
| sur les réserves | | 792 | | |
| Affectation aux capitaux propres | | 691/2 | 5.370.000 | 9.120.000 |
| à l'apport | | 691 | | |
| à la réserve légale | | 6920 | | |
| aux autres réserves | | 6921 | 5.370.000 | 9.120.000 |
| Bénéfice (Perte) à reporter | (+)/(-) | 14 | | |
| Intervention des associés dans la perte | | 794 | | |
| Bénéfice à distribuer | | 694/7 | 60.933.959 | 59.912.904 |
| Rémunération de l'apport | | 694 | 60.933.959 | 59.912.904 |
| Administrateurs ou gérants | | 695 | | |
| Travailleurs | | 696 | | |
| Autres allocataires | | 697 | | |

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------------|------------|--------------------|
| TERRAINS ET CONSTRUCTIONS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191P | XXXXXXXXXX | 1.161.795 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8161 | 69.333 | |
| Cessions et désaffectations | 8171 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8181 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191 | 1.231.128 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251P | XXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8211 | | |
| Acquises de tiers | 8221 | | |
| Annulées | 8231 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8241 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321P | XXXXXXXXXX | 48.273 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8271 | 10.292 | |
| Repris | 8281 | | |
| Acquis de tiers | 8291 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8301 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8311 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321 | 58.565 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 22 | 1.172.563 | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391P | XXXXXXXXXX | 756.451.752 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8361 | | |
| Cessions et retraits | 8371 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8381 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391 | 756.451.752 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451P | XXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8411 | | |
| Acquises de tiers | 8421 | | |
| Annulées | 8431 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8441 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521P | XXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8471 | | |
| Reprises | 8481 | | |
| Acquises de tiers | 8491 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8501 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8511 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551P | XXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | (+)/(-) 8541 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 280 | 756.451.752 | |
| ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281P | XXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8581 | | |
| Remboursements | 8591 | | |
| Réductions de valeur actées | 8601 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8611 | | |
| Différences de change | (+)/(-) 8621 | | |
| Autres | (+)/(-) 8631 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281 | | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8651 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393P | XXXXXXXXXXXX | 212.479.008 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8363 | 16.500.000 | |
| Cessions et retraits | 8373 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8383 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393 | 228.979.008 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453P | XXXXXXXXXXXX | 142.312.971 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8413 | 53.781.544 | |
| Acquises de tiers | 8423 | | |
| Annulées | 8433 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8443 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453 | 196.094.515 | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523P | XXXXXXXXXXXX | 18.171.113 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8473 | 1.418.496 | |
| Reprises | 8483 | 520.673 | |
| Acquises de tiers | 8493 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8503 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre | (+)/(-) 8513 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523 | 19.068.936 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553P | XXXXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | (+)/(-) 8543 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 284 | 406.004.587 | |
| AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8P | XXXXXXXXXXXX | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8583 | | |
| Remboursements | 8593 | | |
| Réductions de valeur actées | 8603 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8613 | | |
| Différences de change | (+)/(-) 8623 | | |
| Autres | (+)/(-) 8633 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8 | | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8653 | | |

| | | |
|----|-----------------|-------------|
| N° | BE 0222.944.897 | C-app 6.5.1 |
|----|-----------------|-------------|

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
|--|------------------------|-------------|-----|--|----------------------------|-------------|---------------------------|--------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | % | | | (+) ou (-) (en unités) | |
| SIBELGA BE 0222.869.673 Société coopérative Quai des Usines 16 1000 Bruxelles BELGIQUE | PARTS SOCIALES | 5.799.962 | 100 | | 31-12-2020 | EUR | 859.013.019 | 39.959.880 |
| PUBLIGAZ BE 0447.845.040 Société coopérative Galerie Ravenstein 4 1000 Bruxelles BELGIQUE | PARTS SOCIALES | 5.154 | 15 | | 30-09-2020 | EUR | 1.313.638.845 | 106.660.368 |

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|-------------------|--------------------|
| 51 | | |
| 8681 | | |
| 8682 | | |
| 8683 | | |
| 52 | | |
| 8684 | | |
| 53 | | |
| 8686 | | |
| 8687 | | |
| 8688 | | |
| 8689 | 16.089.482 | 16.089.482 |

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Produits acquis

| Exercice |
|----------|
| 32.382 |

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|-------------|--------------------|
| 110P | XXXXXXXXXX | |
| 110 | | |
| 111P | XXXXXXXXXX | 286.452.351 |
| 111 | 286.452.351 | |
| 8790 | | |
| 87901 | | |
| 8791 | | |
| 87911 | | |

CAPITAUX PROPRES APPORTÉS PAR LES ACTIONNAIRES

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

| Codes | Montants | Nombre d'actions |
|-------|------------|------------------|
| 8702 | XXXXXXXXXX | |
| 8703 | XXXXXXXXXX | |

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8722 | |
| 8732 | |
| 8740 | |
| 8741 | |
| 8742 | |
| 8745 | |
| 8746 | |
| 8747 | |

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8761 | 10.000 |
| 8762 | 10.000 |
| 8771 | |
| 8781 | |

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

| Exercice |
|----------|
| |

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

Primes patronales pour assurances extralégales

622

Autres frais de personnel

623

Pensions de retraite et de survie

624

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110

Reprises

9111

Sur créances commerciales

Actées

9112

Reprises

9113

Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115

Utilisations et reprises

9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640

Autres

641/8

868

868

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097

Nombre d'heures effectivement prestées

9098

Frais pour la société

617

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Moins-value sur réalisation d'actifs circulants

Intérêts négatifs sur comptes bancaires

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------|--------------------|
| | | |
| 9125 | | |
| 9126 | | |
| 754 | | |
| | | |
| 6501 | | |
| 6502 | | |
| 6510 | | |
| 6511 | | |
| | | |
| 653 | | |
| 6560 | | |
| 6561 | | |
| | | |
| 654 | | |
| 655 | | |
| | 15.907 | 10.557 |
| | | 199.614 |
| | 186 | |

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|------------------|--------------------|
| PRODUITS NON RÉCURRENTS | 76 | 523.904 | 1.786.911 |
| Produits d'exploitation non récurrents | 76A | | |
| Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | 760 | | |
| Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents | 7620 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 7630 | | |
| Autres produits d'exploitation non récurrents | 764/8 | | |
| Produits financiers non récurrents | 76B | 523.904 | 1.786.911 |
| Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières | 761 | 520.673 | 1.786.904 |
| Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents | 7621 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières | 7631 | | |
| Autres produits financiers non récurrents | 769 | 3.231 | 7 |
| CHARGES NON RÉCURRENTES | 66 | 1.418.496 | |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 66A | | |
| Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 660 | | |
| Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-) | 6620 | | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 6630 | | |
| Autres charges d'exploitation non récurrentes | 664/7 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) | 6690 | | |
| Charges financières non récurrentes | 66B | 1.418.496 | |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières | 661 | 1.418.496 | |
| Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-) | 6621 | | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières | 6631 | | |
| Autres charges financières non récurrentes | 668 | | |
| Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) | 6691 | | |

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

| Codes | Exercice |
|-------|-----------|
| 9134 | |
| 9135 | 1.558.493 |
| 9136 | 1.558.493 |
| 9137 | |
| 9138 | |
| 9139 | |
| 9140 | |

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

| Exercice |
|----------|
| |

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9141 | |
| 9142 | |
| 9144 | |

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------|--------------------|
| 9145 | | |
| 9146 | | |
| 9147 | 8.275 | 11.257 |
| 9148 | | |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9149 | |
| 9150 | |
| 9151 | |
| 9153 | |
| 91611 | |
| 91621 | |
| 91631 | |
| 91711 | |
| 91721 | |
| 91811 | |
| 91821 | |
| 91911 | |
| 91921 | |
| 92011 | |
| 92021 | |
| 91612 | |
| 91622 | |
| 91632 | |
| 91712 | |
| 91722 | |
| 91812 | |
| 91822 | |
| 91912 | |
| 91922 | |
| 92012 | |
| 92022 | |

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9213 | |
| 9214 | |
| 9215 | |
| 9216 | |

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

| Exercice |
|----------|
| |

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

| Exercice |
|----------|
| |

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
 Bases et méthodes de cette estimation

| Code | Exercice |
|------|----------|
| 9220 | |

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

| Exercice |
|----------|
| |

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

| Exercice |
|----------|
| |

| |
|----------|
| Exercice |
| |

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

| |
|----------|
| Exercice |
| |

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Travaux UPREG au profit des communes

| |
|----------|
| Exercice |
| 561.397 |

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES | | | |
| Immobilisations financières | 280/1 | 756.451.752 | 756.451.752 |
| Participations | 280 | 756.451.752 | 756.451.752 |
| Créances subordonnées | 9271 | | |
| Autres créances | 9281 | | |
| Créances | 9291 | | |
| A plus d'un an | 9301 | | |
| A un an au plus | 9311 | | |
| Placements de trésorerie | 9321 | | |
| Actions | 9331 | | |
| Créances | 9341 | | |
| Dettes | 9351 | | |
| A plus d'un an | 9361 | | |
| A un an au plus | 9371 | | |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées | 9381 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société | 9391 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9401 | | |
| Résultats financiers | | | |
| Produits des immobilisations financières | 9421 | 42.722.369 | 42.695.541 |
| Produits des actifs circulants | 9431 | | |
| Autres produits financiers | 9441 | | |
| Charges des dettes | 9461 | 4.944 | 821 |
| Autres charges financières | 9471 | | |
| Cessions d'actifs immobilisés | | | |
| Plus-values réalisées | 9481 | | |
| Moins-values réalisées | 9491 | | |
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | | | |
| Immobilisations financières | 9253 | | |
| Participations | 9263 | | |
| Créances subordonnées | 9273 | | |
| Autres créances | 9283 | | |
| Créances | 9293 | | |
| A plus d'un an | 9303 | | |
| A un an au plus | 9313 | | |
| Dettes | 9353 | | |
| A plus d'un an | 9363 | | |
| A un an au plus | 9373 | | |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées | 9383 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société | 9393 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9403 | | |
| AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION | | | |
| Immobilisations financières | 9252 | | |
| Participations | 9262 | | |
| Créances subordonnées | 9272 | | |
| Autres créances | 9282 | | |
| Créances | 9292 | | |
| A plus d'un an | 9302 | | |
| A un an au plus | 9312 | | |
| Dettes | 9352 | | |
| A plus d'un an | 9362 | | |
| A un an au plus | 9372 | | |

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

| Exercice |
|----------|
| |

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9500 | |
| 9501 | |
| 9502 | |
| 9503 | 30.368 |
| 9504 | |

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9505 | 8.163 |
| 95061 | |
| 95062 | |
| 95063 | |
| 95081 | |
| 95082 | |
| 95083 | |

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Règles d'évaluation

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

II. REGLES PARTICULIERES

1. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissements sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissements à prendre en considération sont les suivants :

* 0% sur les terrains

* 5% sur les constructions

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition pour les participations non cotées en bourse. Les immobilisations financières cotées en bourse sont valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice. Si l'une des composantes des immobilisations financières subit une dépréciation entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes annuels par le conseil d'administration, la dépréciation n'est actée que dans la mesure où elle affecte négativement la valeur de l'ensemble de la rubrique à la date de clôture.

3. Créances à un an au plus

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

4. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Les plus- ou moins-values ne sont actées qu'au moment de la réalisation.

5. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation reflètent l'augmentation de la valeur de marché des participations financières de l'intercommunale dans les sociétés cotées en bourse.

6. Réserves indisponibles

Ces réserves couvrent la quote-part d'Interfin dans la projection du risque "pensions" de Sibelga. Le montant de ces réserves sera ajusté annuellement par l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution du risque à couvrir.

7. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

8. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

| |
|---|
| RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX |
|---|

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre intercommunale pendant son trente-huitième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2020, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 39 des statuts.

I. PRÉLIMINAIRES

➤ **Rôle d'Interfin**

Interfin est une intercommunale exerçant une fonction de holding.

Elle est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga,
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz fédérales Elia et Fluxys, directement ou via les holdings communaux Publi-T et Publigaz,
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe,

Complémentairement,

- elle détient provisoirement, jusqu'au moment opportun pour leur mise en vente, des participations « historiques » minimales dans les sociétés Engie et Suez Environnement ;
- elle détient une participation dans la société d'informatique NRB ;
- elle assure des activités limitées de services non régulés au profit des communes (centrales d'achat notamment). Cette activité est en réduction.

➤ **Dates clés**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'intercommunale Interfin exerce seule ces fonctions pour les 19 communes, après avoir repris à cette date le portefeuille de participation des intercommunales IBE-IBG.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la totalité de la participation des communes dans Sibelga⁽¹⁾ est détenue par Interfin.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, c'est la totalité des participations dans Sibelga⁽¹⁾ qui est détenue par Interfin.

(1) à l'exception de deux parts par commune.

➤ **Gestion des participations des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie.**

Après avoir, fin des années '80 / début des années '90, contribué au maintien de l'équilibre 50/50 « public / privé » au sein des intercommunales mixtes par sa participation aux augmentations de capital de celles-ci (parallèlement aux intercommunales IBE-IBG pour ce qui est de Sibelgaz), Interfin est devenue le pilier de la restructuration financière des participations communales bruxelloises dans le secteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au retrait d'Electrabel, elle a détenu 69,99% du capital de Sibelga. De la sorte, à partir de l'exercice social 2007, la quasi-totalité du dividende de la distribution revenant aux communes transite par Interfin.

Par ailleurs depuis 2005, Interfin regroupe les revenus des participations verticales des communes (voir ci-après) et de Sibelga et, par une politique de prélèvements et d'affectation en réserves, peut assurer la stabilité dans le temps des revenus des communes.

Il est rappelé ici que conformément à l'article 38 des statuts, la gestion des éléments d'actif et de passif ainsi que des revenus appartenant aux communes s'effectue via quatre secteurs de comptes : ex-Sibelgaz Electricité, ex-Sibelgaz Gaz, ex-Interelec, ex-Interga, de manière à ce que les droits patrimoniaux de chaque commune au sein de son secteur soient maintenus tels qu'ils étaient au moment de la fusion des intercommunales au 1^{er} janvier 2003.

Depuis le début des années '90, l'ensemble des communes du pays a participé à un mouvement de prises de participation verticales dans le secteur de l'électricité et du gaz.

Dans ce contexte, Interfin détient une participation dans le holding communal Publigaz et, à travers lui, dans la société Fluxys. Elle détient une participation dans le holding Publi-T et, à travers lui, dans la société de transport d'électricité Elia. Elle détient par ailleurs une participation directe en Elia. Elle avait pris en 1996 une participation dans la société Electrabel, participation ayant fait l'objet en 2005 d'une offre publique combinée d'échange et d'achat avec Suez. Interfin a revendu en avril 2007 près de la moitié de sa participation dans cette société. Suite à la fusion entre Suez et Gaz de France intervenue en juillet 2008, les titres Suez ont été échangés contre des titres Gaz de France-Suez et Suez Environnement. En 2015, Gaz de France-Suez est devenu Engie. Notons toutefois que la participation d'Interfin en Engie est négligeable, soit 0,03%. Suez-environnement est devenu Suez.

Une réflexion à plus long terme est en cours et sera abordée au point 3. « Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société » en fin de rapport.

II. FAITS SAILLANTS

1. LA CRISE COVID 19

La crise mondiale consécutive à la pandémie COVID-19 n'a eu que très peu d'impact sur l'exercice 2020 d'Interfin.

Pour rappel, Interfin est une intercommunale exerçant une fonction de holding.

A ce titre, elle construit son résultat sur les produits financiers de ses participations.

Les dividendes perçus au cours de l'année 2020 sont relatifs aux résultats de l'exercice 2019 des sociétés participées.

Le paiement des dividendes à effectuer par Interfin en juin 2021 ne donnera pas lieu à des contraintes de liquidité (cfr. test de liquidité).

Interfin reste parfaitement en mesure d'assurer son rôle de lissage des revenus des communes.

2. L'ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis des sociétés régulées dans lesquelles Interfin détient des participations.

Le graphique qui suit montre l'évolution du taux OLO 10 ans au cours de ces dernières années qui aurait pu conduire à une réduction drastique de la rémunération de ces capitaux.



Toutefois, les régulateurs ont adapté leurs méthodologies pour maintenir l'encouragement aux investissements dans ce secteur et en liant une partie des bénéfices à des incentives et en forfaitisant le taux des OLO.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne Sibelga, principale source de revenus d'Interfin, un plancher de 2,2% a été fixé depuis l'exercice 2017 au taux des OLO et une rémunération incitative a été introduite.

En conséquence, le résultat de Sibelga et le dividende qui en découle pour l'exercice 2019, perçu par Interfin au cours de l'exercice 2020, ont été maintenus à un niveau correct.

3. LA RÉFORME DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS (ISOC)

L'année 2020 a été marquée par la dernière phase de la réforme de l'impôt des sociétés. Le taux nominal est descendu de 29% à 25%. La cotisation complémentaire de crise a disparu après quelques décennies de 'crise'.

L'essentiel des mesures compensatoires a été adopté en 2018 et 2019.

4. LE NOUVEAU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS (C.S.A.)

Relevons l'évolution du cadre légal avec la loi du 23 mars 2019 relative au Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Celle-ci a débouché sur la mise en conformité des statuts qui ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire d'Interfin le 16 juin 2020.

Elle implique une découpe nouvelle du patrimoine propre qui intervient à la réouverture comptable 2020 sans impact financier.

5. TRAVAUX UPREG

Interfin a notamment pour objet social l'utilisation rationnelle de l'électricité, du gaz et de la chaleur sous toutes ses formes.

L'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE) consacre le rôle exemplaire attendu des communes en matière de performance énergétique des bâtiments.

Considérant les gisements d'énergie déjà identifiés dans une série de bâtiments communaux et le potentiel d'économie à la clé, le C.A. d'Interfin a adopté le 20 juin 2016 le règlement général de la Centrale de marchés de l'intercommunale Interfin pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services en matière d'utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le règlement a prévu une enveloppe budgétaire de 2 520 000,00 € répartie entre les 19 communes bruxelloises. Dans le cadre de ce budget, Interfin a financé des projets pour un montant de 1 120 598,50 € à charge de l'exercice 2020 (voir ci-après).

Cette activité sera clôturée en 2021.

III. SUITE DU RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 3:5 ET 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Comptes de bilan

Le pied de bilan se chiffre à 1 183 692 098,15 € contre 1 119 522 746,65 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 64 169 351,50 €.

Les commentaires succincts qui suivent portent sur les rubriques dont les mouvements sont les plus significatifs.

➤ **Comptes d'actif**

Actifs immobilisés : 1 163 628 901,55 € (+ 69 442 762,07 €)

- Immobilisations corporelles : 1 172 563,06 € (+ 59 040,90 €)

Celles-ci concernent trois petits actifs immobiliers situés sur les communes de Woluwe-Saint-Lambert, Forest et Bruxelles, d'une valeur d'acquisition totale de :

| | |
|-----------|-------------------|
| Terrains | 962 k€ |
| Bâtiments | 269 k€ (+ 69 k€). |

Des travaux de rénovation réalisés à la toiture du bâtiment de Forest justifient l'augmentation.

Des amortissements de 59 k€ ont été pratiqués sur les bâtiments, dont 10 k€ à charge du présent exercice.

- Immobilisations financières : 1 162 456 338,49 € (+ 69 383 721,17 €)

Celles-ci représentent 98,21 % des actifs d'Interfin.

A ce stade, il est utile de rappeler les règles d'évaluation.

« Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition pour les participations non cotées en bourse. Les immobilisations financières cotées en bourse sont valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice. »

Nous y trouvons d'abord des participations reprises sous la rubrique « entreprises liées » :

Sibelga

Suite aux opérations sur les fonds propres de Sibelga en 2014, Interfin détient 2 169 962 nouvelles actions A de Sibelga pour un montant de 393 451 538,53 €.

Elle détient également 3 630 000 actions E pour un montant de 363 000 000,00 €.

Le montant total de la participation d'un montant de 756 451 538,53 € est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

En définitive, la participation financière en Sibelga a été maintenue à quasi 100%.

- Pour rappel, Sibelga se focalise depuis le 1^{er} janvier 2007 sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Elle perçoit à ce titre des revenus essentiellement régulés qui s'inscrivent dans un plan pluriannuel. Ceux-ci sont, le cas échéant, ajustés par la décision du régulateur sur les soldes (écarts entre la réalité et la proposition budgétaire/tarifaire).
- Ce cadre réglementaire est régi par une ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale. L'ordonnance a sorti ses effets en matière de tarifs au 1^{er} juillet 2014. En vertu de celle-ci, le pouvoir d'établir une méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité et de gaz ainsi que celui d'approuver des tarifs de distribution établis conformément à cette méthodologie reviennent à Brugel, le régulateur bruxellois des marchés de l'électricité et du gaz.

De nouvelles méthodologies tarifaires ont été approuvées par Brugel fin 2019 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elles se caractérisent par une grande stabilité par rapport au cadre précédent.

Dans le cadre de ces nouvelles méthodologies tarifaires, Brugel a validé les propositions tarifaires de Sibelga pour la période 2020-2024. (cfr. décisions 20191218-122 bis et 123 bis).

Ces décisions touchent, entre autres, le taux OLO repris dans la formule de rémunération équitable et confirment que celui-ci est maintenu dans un tunnel avec un floor et un cap. Cette mesure offre ainsi de meilleures perspectives en matière de rémunération équitable en Sibelga et de dividendes qui en découlent à percevoir par Interfin.

Notons également qu'à partir de l'exercice 2020, une incentive regulation sur la qualité des services a été mise en place. Brugel a ainsi fixé des seuils et trajectoires de performance pour chacun des indicateurs de suivi. (cfr. décisions 20191127-124 et 20191218-126).

Autres entreprises liées

Interfin détient une participation symbolique en BNO de 2 parts pour une valeur de 213,38 €.

Nous y trouvons ensuite les autres immobilisations financières :

Publi-T

Suite à une augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice 2013, Interfin détenait 119 228 parts de Publi-T pour un montant de 36 905 576,32 €. Publi-T a procédé à une nouvelle augmentation de capital au cours de l'exercice 2015, ce qui a permis à Interfin d'acquérir 33 721 nouvelles actions pour un montant de 15 000 112,43 €.

Publi-T a souscrit fin 2019 à l'augmentation de capital d'Elia à hauteur de 195 M€. Le financement de cette opération, essentiellement par augmentation du capital de Publi-T pour un montant de 165 M€ complété par des moyens propres, a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire en octobre 2019. Interfin, en tant qu'actionnaire de Publi-T, a aussi été invitée à souscrire à l'augmentation du capital de Publi-T à hauteur de 10%, pour un montant de 16,5 M€.

Cette souscription a été validée par le Bureau d'Interfin en septembre 2019. Ce montant a été déboursé en janvier 2020.

Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture à 68 405 688,75 € pour 172 949 actions.

Le poids de la participation d'Interfin représente toujours 10 % du capital.

Publi-T détient 44,87% des actions d'Elia à la date de clôture de l'exercice.

Ses revenus sont tributaires des dividendes octroyés par le gestionnaire de réseau de transport.

Elia

Rappelons qu'en 2019, le gestionnaire de réseau de transport belge Elia System Operator, dans lequel Interfin détient une participation directe et indirecte a été restructuré.

La société a été rebaptisée Elia Group, et son activité de gestionnaire de réseau belge a été transférée à une nouvelle société filiale, Elia Transmission Belgium.

Les activités allemandes restent elles gérées par sa filiale Eurogrid qui contrôle le gestionnaire de réseau de transport 50 Hertz et en détient 80% du capital.

Comme évoqué ci-avant, Elia a procédé en 2019 à une augmentation de capital très réussie de 434,8 millions d'€.

L'opération doit permettre de couvrir l'important programme d'investissements d'Elia (dans le réseau belge, dans le projet NEMO de « prise électrique en Mer du Nord », ...) et de suivre la recommandation du régulateur CREG qui rémunère un nouvel équilibre entre les fonds propres et les fonds empruntés (40% de fonds propre contre 33% précédemment).

Dans le futur, le groupe Elia sera confronté à la nécessité de financement d'importants investissements liés à la transition énergétique. Sa capacité à y faire face constitue un de ses risques principaux.

Interfin a, pour sa part, souscrit (par décision du Bureau en février 2019) à l'augmentation de capital d'Elia proportionnellement à sa part directe (4,27%) à un prix de 57 € par action, pour un montant total de 18,5 M€.

Suite à la participation d'Interfin à l'augmentation de capital d'Elia, la participation d'Interfin en Elia est passée de 2 598 143 actions à 2 922 910 actions (+ 324 767 actions), ce qui a permis de maintenir la part directe d'Interfin à 4,27 %.

A la clôture de l'exercice écoulé, la valeur globale de la participation est passée de 231 202 181,00 € à 284 983 725,00 €, soit une augmentation de 53 781 544,00 €.

La valorisation de l'action est passée de 79,10 € à fin 2019 à 97,50 € à fin 2020.

La politique d'indexation du dividende est maintenue.

Publigaz

A la clôture de l'exercice 2020, la participation d'Interfin en Publigaz porte toujours sur 5 154 parts pour un montant de 36 604 650,73 €.

Cela représente toujours une participation de 15 % du capital.

Publigaz détient 77,44% de Fluxys S.A.

Fluxys S.A. détient 89,7% du capital de Fluxys Belgium.

En Fluxys Belgium, il y lieu de noter le développement des activités à Zeebrugge et un cadre réglementaire adaptatif qui moyennant les efforts requis par Fluxys, tient compte du contexte du taux des OLO.

L'activité de Fluxys ailleurs en Europe, via la filiale Fluxys Europe, se développe dans un contexte plus compétitif que par le passé, avec la disparition progressive des contrats de long terme et des régimes d'exemption réglementaire et avec la multiplication des pipes de transit et des points d'entrée sur le continent.

Grâce à ses actifs et à ses partenariats dans des infrastructures gazières clés en Europe, Fluxys peut offrir des capacités d'approvisionnement de gaz dans toutes les directions aux marchés de clients finaux le long des axes d'approvisionnement Est/Ouest et Nord/Sud.

La stratégie du futur de Fluxys s'appuie sur 3 axes :

- continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe ;
- transporter l'énergie de l'avenir (biométhane, hydrogène, CO₂) ;
- investir en dehors de l'Europe.

Ces évolutions devront permettre une augmentation du résultat de Fluxys à moyen terme et donc des revenus de Publigaz. En attendant, Fluxys S.A. et Publigaz maintiennent la stabilité du dividende attendu.

NRB

Interfin détient 2 500 parts de NRB, un des leaders du secteur ICT en Belgique, pour un montant de 3 476 077,94 €.

Cela représente une participation de 4,02 %.

NRB a connu ces dernières années une forte croissance de ses activités grâce à plusieurs acquisitions. Son chiffre d'affaires et son EBIT sont en progression. Le résultat 2019 a permis le maintien du dividende versé en 2020.

Engie

Suite à l'échange de 22 actions Suez contre 21 actions GdF-Suez, Interfin détenait 726 894 actions GdF-Suez pour un montant de 27 345 752,28 €.

Au cours de l'exercice 2009, un dividende a été octroyé sous forme de nouvelles actions au nombre de 27 625. Cela a porté la participation financière d'Interfin en GdF-Suez à 754 519 actions pour une valeur de 27 927 258,53 €.

Le 24 avril 2015, GdF-Suez est devenu Engie.

Suite à des réductions de valeur successives entrecoupées de reprises partielles de réductions de valeur au cours de ces dernières années, la valeur de la participation était encore de 10 865 073,60 € à la clôture 2019.

A la clôture 2020, Interfin a procédé à une nouvelle réduction de valeur sur sa participation pour un montant de 1 418 495,72 € afin d'aligner sa valeur comptable à la

valeur de marché.

Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture 2020 à 9 446 577,88 € soit 12,52 € par action.

Suez

Suite à la fusion GdF-Suez, Interfin a obtenu des actions de Suez-Environnement (devenu Suez par la suite).

Interfin détenait ainsi 190.374 actions Suez. Celles-ci ont fait l'objet de réductions de valeur successives également entrecoupées de reprises partielles de réductions de valeur au cours de ces dernières années. La valeur de la participation était encore de 2 567 193,39 € à la clôture 2019.

A la clôture 2020, Interfin a procédé à une reprise de réduction de valeur sur sa participation pour un montant de 520 672,89 € afin d'aligner sa valeur comptable à la valeur de marché.

Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture 2020 à 3 087 866,28 € soit 16,22 € par action.

En résumé, la situation des principales participations détenues en portefeuille par Interfin est la suivante :

| | Nbre actions | Poids | Valorisation | Variation |
|-------------------|--------------|---------|--------------|-------------|
| Sibelga actions A | 2 169 962 | 100,00% | 393,4 M€ | (=) |
| actions E | 3 630 000 | 100,00% | 363,0 M€ | (=) |
| Sibelga total | 5 799 962 | 100,00% | 756,4 M€ | (=) |
| Publigaz | 5 154 | 15,00% | 36,6 M€ | (=) |
| Publi-T | 172 949 | 10,00% | 68,4 M€ | (+ 16,5 M€) |
| Elia | 2 922 910 | 4,27% | 285,0 M€ | (+ 53,8 M€) |
| NRB | 2 500 | 4,02% | 3,5 M€ | (=) |
| Engie | 754 519 | p.m. | 9,4 M€ | (- 1,4 M€) |
| Suez | 190 374 | p.m. | 3,1 M€ | (+ 0,5 M€) |
| Total | - | - | 1 162,4 M€ | (+ 69,4 M€) |

Les participations non cotées en bourse n'ont pas fait l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

Les participations (détenues en direct) cotées en bourse représentent 25,60 %. Cela met en évidence la prise de risque limitée de l'intercommunale.

Actifs circulants : 20 063 196,60 € (- 5 273 410,57 €)

- Créances à un an au plus : 2 955 256,57 € (+ 226 498,52 €)

Ces créances portent essentiellement sur la récupération d'impôts sur les exercices 2019 et 2020 et sur une demande de récupération du précompte immobilier.

- Placements de trésorerie : 16 089 482,06 € (s.q.)

Vu le niveau des taux d'intérêt historiquement bas voire négatifs dans la classe de risque autorisée, les placements monétaires ont été abandonnés.

L'accent a été mis sur les placements obligataires un peu plus rémunérateurs, qui portent

essentiellement sur des « corporate bonds », en l'occurrence, la SICAV obligataire CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN.

Cette SICAV obligataire étant une SICAV de distribution, les produits financiers liés aux coupons se chiffrent à 255 k€ pour l'exercice écoulé (voir ci-après).

Précisons par ailleurs que, contrairement aux participations cotées en bourse détenues en portefeuille, les plus ou moins-values sur ces placements ne sont actées qu'au moment de la réalisation, conformément aux règles d'évaluation.

Valeurs disponibles : 986 075,58 € (- 5 532 291,48 €)

En principe, les valeurs disponibles sont limitées au strict minimum en fonction de nos besoins immédiats.

En faisant la synthèse des placements de trésorerie et des valeurs disponibles, nous avons la situation suivante :

| | | |
|--------------------------|---------|------------|
| Placements de trésorerie | 16,1 M€ | (=) |
| Valeurs disponibles | 1,0 M€ | (- 5,5 M€) |
| Total cash | 17,1 M€ | (- 5,5 M€) |

La diminution globale s'explique par le financement de l'augmentation de capital en Publi-T.

Les mouvements les plus significatifs sont les suivants :

| | |
|-----------------|---|
| <u>Cash in</u> | |
| + 42,7 M€ | Dividende Sibelga |
| + 24,1 M€ | Dividendes autres participations (PM déduit) |
| + 0,2 M€ | Produits financiers sur actifs circulants (PM déduit) |
| + 0,3 M€ | Frais récupérés |
| + 1,3 M€ | Récupération impôts |
| + 3,6 M€ | Utilisation crédit de caisse 31/12 |
| + 72,2 M€ | Total Cash in |
| <u>Cash out</u> | |
| - 59,9 M€ | Dividende ordinaire aux communes |
| - 16,5 M€ | Financement augmentation capital Publi-T |
| - 0,8 M€ | Financement fonds UPREG |
| - 0,5 M€ | Frais de fonctionnement |
| - 77,7 M€ | Total Cash out |
| - 5,5 M€ | Delta « Cash in – Cash out » |

- Comptes de régularisation : 32 382,39 € (+ 32 382,39 €)

Produits acquis portant sur la récupération de jetons de présence en Publi-T et en Elia.

➤ **Comptes de passif**

Capitaux propres : 1 116 209 031,81 € (+ 59 151 544,00 €)

- Apport indisponible hors capital : 286 452 350,59 (s.q.)

Ex-Capital : 169 458 600,79 € (s.q.)

Primes d'émission : 116 993 749,80 € (s.q.)

- Plus-value de réévaluation : 196 094 514,99 € (+ 53 781 544,00 €)

Ce poste constitue la contrepartie des plus-values de réévaluation actées à l'actif du bilan sur la participation directe en ELIA en tenant compte de la réduction de valeur actée en 2017. La variation à la hausse correspond à la plus-value de réévaluation actée sur cette participation à la clôture de l'exercice écoulé.

- Réserves : 633 662 166,23 € (+ 5 370 000,00 €)

Réserves indisponibles : 24 643 370,77 € (- 3 229 597,14 €)

Ex-Réserve légale : 2 545,87 € (s.q.)

Autres Réserves indisponibles : 24 640 824,90 € (- 3 229 597,14 €)

Interfin a pris, par la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale, l'engagement de couvrir sa quote-part dans le risque « pensions complémentaires » de Sibelga.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes pesant à l'époque sur le processus réglementaire et en particulier sur les modalités de couverture des charges des pensions non-capitalisées par les tarifs, il a été décidé lors de la clôture de l'exercice 2008 qu'Interfin couvre formellement sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga.

A ce titre, il est proposé chaque année à l'Assemblée Générale d'ajuster les réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture de ce risque.

Par ailleurs, ce risque a été réduit de manière significative en Sibelga suite à la compensation des capitaux-pensions payés d'avance (charges à reporter) par une partie des soldes réglementaires (produits à reporter) à fin 2016.

Outre l'opération ponctuelle exceptionnelle évoquée ci-avant, il en résulte un ajustement à la baisse.

Les réserves indisponibles seront ramenées de 27 872 967,91 € à 24 643 370,77€ par un transfert de 3 229 597,14 € vers les réserves disponibles.

Réserves disponibles : 609 018 795,46 € (+ 8 599 597,14 €)

Outre le transfert des réserves indisponibles vers les réserves disponibles, il sera proposé à l'Assemblée Générale de doter 5 370 000,00 € aux réserves disponibles.

Cette opération doit permettre l'octroi d'un dividende aux communes dans la ligne des budgets communaux (voir ci-après).

Sous réserve de l'approbation de cette opération par l'Assemblée Générale, les réserves disponibles passeront de 600 419 198,32 € à 609 018 795,46 €.

Provisions et impôts différés : 2 144 976,84 € (s.q.)

- Provisions pour risques et charges : 2 144 976,84 € (s.q.)

Cette provision a été dotée afin d'assurer la couverture des charges résiduelles de l'ancien fonds « éclairage public ». Cette provision n'a pas été mouvementée au cours de l'exercice écoulé. Elle est toutefois appelée à disparaître à terme.

Dettes : 65 338 089,50 € (+ 5 017 807,50 €)

- Dettes à plus d'un an : 0,00 € (s.q.)

Il n'y a plus aucune dette financière à long terme ouverte en Interfin.

- Dettes à un an au plus : 65 000 679,74 € (+ 4 691 039,97 €)

Dettes financières : 3 594 108,61 € (+ 3 594 108,61 €)

Il s'agit de l'utilisation d'un crédit de caisse auprès de Belfius de maximum 1 mois entre décembre 2020 et janvier 2021.

Dettes commerciales (fournisseurs) : 472 612,11 € (+ 75 876,75 €)

Ce poste concerne principalement les frais d'assistance de Sibelga à Interfin (397 k€) ainsi qu'une facture à recevoir de Sibelga pour des travaux de rénovation au bâtiment de Forest (69 k€). Ces frais ont été réglés début 2021.

Dettes fiscales, salariales et sociales : 0,00 € (s.q.)

Autres dettes : 60 933 959,02 € (+ 1 021 054,61 €)

Cette rubrique porte exclusivement sur le dividende de l'exercice. Celui-ci fera l'objet d'un commentaire ci-après.

- Comptes de régularisation : 337 409,76 € (+ 326 767,53 €)

Cela concerne principalement des charges à imputer pour des travaux UPREG (326 k€) et un produit à reporter relatif à une redevance emphytéotique (9 k€).

1.2. Comptes de résultats

Globalement, Interfin présente pour l'exercice 2020 un bénéfice de 66 303 959,02 € pour 69 032 904,41 € au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 2 728 945,39 €. Celle-ci trouve sa justification dans les commentaires évoqués ci-après.

- Le résultat d'exploitation constitue une charge de 1 305 628,57 € (en augmentation de 714 853,87 €).

Les produits d'exploitation, pour un montant de 274 572,10 € (- 20 163,38 €), portent principalement sur la récupération des jetons de présence dans les sociétés participées pour 131 k€ (+ 9 k€) ainsi que sur une redevance emphytéotique à Woluwe pour - 9 k€ (- 30 k€) suite à la rectification d'un trop perçu portant sur les exercices de 2013 à 2019 et un loyer à Forest pour 152 k€ (+ 1 k€).

Les charges d'exploitation, pour un montant de 1 580 200,67 € (+ 694 690,49 €), portent principalement sur les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Relevons les postes les plus significatifs :

| | | |
|--|----------|------------|
| Frais d'assistance administrative portés en compte par Sibelga | 394 k€ | (+ 4 k€) |
| Financement du fonds UPREG | 1 121 k€ | (+ 706 k€) |
| Jetons de présence + cotisation INASTI | 30 k€ | (- 14 k€) |
| Honoraires (réviseurs, consolidation...) | 15 k€ | (+ 1 k€) |

Notons la stabilité des frais d'assistance administrative et l'effort particulier dans la réalisation des travaux UPREG (voir ci-avant).

Notons également le faible niveau des jetons de présence suite à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages de mandataires publics bruxellois avec des répercussions sur la cotisation INASTI.

- Le résultat financier constitue un produit de 67 609 587,59 € en diminution de 2 012 418,38 €. Les produits financiers, pour un montant de 69 049 120,09 € par rapport à 69 832 997,78 € au cours de l'exercice précédent, portent essentiellement sur les fruits des participations financières et accessoirement sur les produits des placements de trésorerie à court/moyen terme.

Les rubriques principales sont :

| | | |
|--|---------|------------|
| - le dividende de Sibelga (1) | 42,7 M€ | (=) |
| - les dividendes des autres participations (2) | 24,1 M€ | (+ 0,3 M€) |
| - le précompte mobilier sur dividende ELIA (3) | 1,5 M€ | (+ 0,2 M€) |
| - les produits des actifs circulants (4) | 0,2 M€ | (=) |
| - le précompte mobilier sur act.circ. (5) | 0,1 M€ | (=) |
| - produits financiers non récurrents (6) | 0,5 M€ | (- 1,3 M€) |
| Total (arrondi) | 69,1 M€ | (- 0,8 M€) |

Commentaires :

- (1) Le dividende de Sibelga est stable.
Perçu par Interfin en 2020, il porte sur l'exercice 2019. Il bénéficie du cadre réglementaire stable et n'est pas encore affecté par les répercussions de la crise COVID.
- (2) Les dividendes des autres participations progressent légèrement. La hausse des dividendes Publi-T (+ 0,6 M€) et Elia (+ 0,4 M€) est compensée par l'absence de dividende Engie (- 0,7 M€). Les dividendes des autres participations sont stables.
- (3) Le précompte mobilier sur le dividende ELIA résulte du cadre fiscal applicable (ISoc). Il a été retenu à la source mais il est imputable dans le décompte de l'impôt à payer.
- (4) Les produits des actifs circulants sont limités à l'image des taux d'intérêt à court et à moyen terme.
Ils sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent grâce aux coupons perçus sur la SICAV obligataire de distribution.
- (5) Le précompte mobilier sur les produits des actifs circulants est la conséquence de la conversion de SICAVs de capitalisation en SICAVs de distribution.
- (6) Les produits financiers non récurrents se chiffrent à 0,5 M€ (- 1,3 M€) et portent sur la reprise de réduction de valeur sur la participation Suez Environnement pour 0,5 M€ (+ 0,1 M€).
Cette augmentation est compensée par l'absence de reprise de réduction de valeur sur la participation Engie en 2020 (- 1,4 M€).

Focus sur le rendement « dividende » par rapport aux participations :

| Participations | Valeur comptable | Dividende | Rendement dividende |
|----------------|------------------|-----------|---------------------|
| Sibelga (1) | 756,4 M€ | 42,7 M€ | 5,65% |
| Publigaz (2) | 36,6 M€ | 15,6 M€ | 42,67% |
| Publi-T (3) | 68,4 M€ | 4,5 M€ | 6,59% |
| Elia (4) | 285,0 M€ | 5,0 M€ | 1,74% |
| Engie (5) | 9,4 M€ | 0,0 M€ | - |
| Suez (6) | 3,1 M€ | 0,1 M€ | 2,76% |
| NRB (7) | 3,5 M€ | 0,4 M€ | 11,57% |
| Total | 1 162,4 M€ | 68,3 M€ | 5,88% |

Commentaires :

- (1) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (2) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (3) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (4) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/20.
Elle comporte la valeur d'acquisition (88,9 M€) augmentée des plus-values de réévaluation (latentes) cumulées (196,1 M€).
Le pay-out ratio d'Elia < 50%.

Compte tenu de ces éléments, il serait réducteur pour Interfin de s'arrêter au rendement du dividende perçu par rapport à la valeur comptable établie conformément aux règles d'évaluation d'Interfin.

- (5) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/20.
Réductions de valeur successives (voir commentaires ci-avant).
Absence de dividende en 2020 en raison de la crise COVID.
- (6) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/20.
Réductions de valeur successives et reprise (voir commentaires ci-avant).
- (7) Valeur comptable = valeur non réévaluée

Il est à noter que si le rendement était calculé à la valeur de marché, le rendement de Publigaz serait « normalisé » par rapport aux participations.

Les charges financières se chiffrent à 1 439 532,50 € par rapport à 210 991,81 € au cours de l'exercice précédent.

Elles portent essentiellement sur la réduction de valeur actée sur la participation Engie (1,4 M€).

Elles portent accessoirement sur des frais de banque et sur des intérêts sur une avance de Sibelga.

Le bénéfice de l'exercice avant impôts s'élève à 66 303 959,02 € par rapport à 69 031 231,27 € pour l'exercice précédent (- 2 727 272,25 €).

- Les impôts sur le résultat sont nuls par rapport à une récupération de 1 674,47 € au cours de l'exercice précédent.
Rappelons que grâce à la réforme fiscale, l'essentiel des revenus d'Interfin sont considérés comme définitivement taxés (RDT) à 100% au lieu de 95% par le passé.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 66 303 959,02 € par rapport à 69 032 904,41 € pour l'exercice précédent (- 2 728 945,39 €).

| | | |
|----------------|------------------|-------------------|
| → exploitation | - 1,3 M€ | (- 0,7 M€) |
| → financier | + 67,6 M€ | (- 2,0 M€) |
| → impôts | p.m. | (s.q.) |
| | <u>+ 66,3 M€</u> | <u>(- 2,7 M€)</u> |

Ce bénéfice est aussi le bénéfice à affecter.

Il représente un rendement de 5,94% par rapport aux capitaux propres investis.

- La politique de dividendes consiste en principe à octroyer aux communes prises dans leur ensemble un revenu (redevances de voirie Sibelga + dividendes Interfin) équivalent à celui octroyé avant la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz.
Compte tenu de l'ensemble des éléments qui ont influencé ces résultats, compte tenu de la volonté de l'intercommunale de répondre au mieux aux attentes des communes associées, le Conseil d'Administration propose d'octroyer un dividende qui assure pour l'ensemble des communes, compte tenu de la redevance de voirie, un revenu conforme aux engagements communiqués lors de l'élaboration des budgets communaux.
En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'attribuer aux associés un dividende ordinaire de 60 933 959,02 €.

Cette proposition est conforme aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 du CSA (**test d'actif net** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

En effet, l'affectation du résultat de l'exercice contribue au renforcement de la structure financière et de l'actif net.

Cette proposition résiste au test de solvabilité qui consiste à interdire une distribution de dividendes si l'actif net est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

Compte tenu des projections de trésorerie, cette proposition est également conforme à l'article 6:116 du CS (**test de liquidité** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

Les projections de trésorerie ne sont en rien perturbées par cette proposition de dividende.

Il en résulte que la proposition du Conseil d'octroyer un dividende ordinaire de 60 933 959,02 € entraîne globalement une dotation aux réserves disponibles de 5 370 000,00 € qui se répartit comme suit :

| | |
|--------------------------|------------------------------------|
| Chaussée « électricité » | + 3 400 000,00 € (dotation) |
| Chaussée « gaz » » | - 750 000,00 € (prélèvement) |
| Quai « électricité » | + 150 000,00 € (dotation) |
| Quai « gaz » | <u>+ 2 570 000,00 €</u> (dotation) |
| | + 5 370 000,00 € (dotation) |

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- Par ailleurs, en fonction de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée Générale d'ajuster le montant des réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture par Interfin de sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga. Celui-ci est ramené à 24 640 824,90 € à fin 2020.

Pour rappel, ce montant est ajusté chaque année en fonction du risque à couvrir.

1.3 Tableau de financement

Ce tableau de synthèse représente l'ensemble des ressources mobilisées au cours de l'exercice et l'emploi qui en a été fait.

| | Détail | Total |
|--|-----------|------------------|
| Cash Flow « activités opérationnelles » | | |
| Résultat de l'exercice | + 66,3 M€ | |
| Charges non décaissées | + 0,9 M€ | |
| Évolution du fond de roulement | + 3,7 M€ | |
| CASH FLOW « ACTIVITES OPERATIONELLES » = (A) | | + 70,9 M€ |
| Cash Flow « activités d'investissement » + investissement immobilisations corporelles | p.m. | |
| Investissements participations financières | - 16,5 M€ | |
| Désinvestissements | 0,0 M€ | |
| CASH FLOW « ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS » = (B) | | - 16,5 M€ |
| Cash Flow « activités de financement » | | |
| Augmentation de capital | 0,0 M€ | |
| Dettes LT - augmentation | 0,0 M€ | |
| - remboursement | 0,0 M€ | |
| Dividendes payés | - 59,9 M€ | |
| CASH FLOW « ACTIVITES DE FINANCEMENT » = (C) | | - 59,9 M€ |
| CASH FLOW NET = (A) + (B) + (C) | | - 5,5 M€ |
| Liquidités et placements de trésorerie | | |
| Début de période = (D) | | + 22,6 M€ |
| Fin de période = (F) | | + 17,1 M€ |
| Delta = (F) – (D) | | - 5,5 M€ |

1.4 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes identifiés en Interfin sont les suivants :

- Risque sur les participations financières cotées en bourse.
Celui-ci est réduit dans la mesure où ces participations ne représentent que 25,60 % du portefeuille. Si nous intégrons les participations Publi-T et Publigaz, qui sont les actionnaires de référence ou majoritaires d'Elia et de Fluxys, nous arrivons à une exposition au risque de 34,63% (valeur dans les comptes au 31/12/2020).
- Risque sur les participations financières dont les revenus régulés sont liés à l'évolution du taux OLO 10 ans. Les effets du maintien de ce taux à un niveau très bas ne se sont pas fait ressentir sur les dividendes perçus pour ce type de participations à l'exception de Sibelga avant la modification de la méthodologie tarifaire à fin 2016, avec effets à partir de l'exercices 2017.
Les indications par rapport à la méthodologie tarifaire « 20-23 » pour Elia et Fluxys et « 20-24 » pour Sibelga sont positives en matière de rémunération des capitaux investis.
- Risque sur l'utilisation d'instruments financiers.
Celui-ci est également limité en raison de la politique de placements de l'intercommunale (voir point 8 ci-après). Il n'est jamais nul en raison des aléas du marché.
- Risque de couverture « pensions » de Sibelga.
Celui-ci nécessite l'ajustement des réserves indisponibles dédiées à cet effet.
Au-delà de l'ajustement à la baisse des réserves indisponibles qui suit l'évolution dégressive du risque à couvrir, ce risque a été considérablement réduit suite à la décision ponctuelle de Brugel de compenser en Sibelga les capitaux pensions par une partie des soldes régulateurs.

- Risque fiscal.
Interfin, en tant qu'intercommunale, est soumise à l'impôt des sociétés conformément à la Loi-programme du 19 décembre 2014 et à la loi réparatrice du 10 août 2015.
L'impact de cette mesure pour Interfin a toutefois été limité car les impôts mis à sa charge portaient essentiellement sur des revenus définitivement taxés (R.D.T.) à 95% jusqu'à la clôture de l'exercice 2017.
La loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés (voir ci-avant) fixe les R.D.T. à 100% à partir de l'exercice 2018.

2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Néant.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

➤ LA NOUVELLE TAXE SURS LES COMPTES-TITRES

La loi du 11 février 2021 instaure une taxe annuelle sur les comptes-titres. Ceux-ci sont définis comme les comptes sur lesquels des instruments financiers peuvent être crédités ou desquels des instruments financiers peuvent être débités, peu importe qu'ils soient détenus en indivision ou en démembrement.

Le taux de la taxe est de 0,15%. Ce taux s'applique sur la valeur moyenne annuelle de l'ensemble des « instruments financiers imposables » détenus sur le compte-titres si elle excède 1.000.000 €.

Cette valeur est déterminée par la moyenne des valeurs aux points de références suivants :
31 décembre, 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

Le champ d'application de la taxe est extrêmement large. La loi vise « tous les instruments financiers » (actions, obligations, produits dérivés, etc.) ainsi que, précise-t-elle, les « fonds détenus sur un compte-titres ».

Pour Interfin, l'impact de cette nouvelle taxe est de l'ordre de 470 k€ par an.

➤ L'ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis pour les sociétés ayant des activités régulées dans les secteurs du transport et de la distribution d'énergie.

Son évolution a été commentée ci-avant au point II. Faits saillants.

Étant donné que le portefeuille de l'intercommunale est principalement constitué de participations dont la rémunération est liée au taux OLO_{10 ans}, les perspectives d'évolution des résultats et des dividendes qui en découlent risquent d'être sensiblement affectées.

Pour ce qui concerne la participation en Sibelga, notons qu'un nouveau cadre tarifaire a été négocié avec le régulateur Brugel. Il a débouché sur une proposition tarifaire pour la période 2020-2024.

Celle-ci maintient les mesures favorables en matière de rémunération équitable du capital investi et le principe d'incentive regulation (bien que plus contraignant).

Pour ce qui concerne les participations en Elia (directe et indirecte) et en Fluxys (indirecte), notons qu'un nouveau cadre réglementaire a été négocié avec le régulateur CREG. Il prévoit notamment la fixation d'un taux OLO_{10 ans} qui maintient la rémunération équitable du capital investi à un niveau correct.

Il a débouché pour les 2 sociétés sur une proposition tarifaire pour la période 2020-2023.

➤ PLAN A LONG TERME

Nous avons rappelé dans les préliminaires (voir ci-avant) le rôle et les missions d'Interfin.

Ce rôle s'inscrit dans un contexte multidimensionnel en pleine mutation. Notons :

- la transition énergétique ;
- les développements internationaux d'Elia Group et de Fluxys S.A. ;
- la régulation des réseaux d'électricité et de gaz ;
- le cadre institutionnel bruxellois et
- le contexte économique et financier, depuis affecté par le COVID-19.

Ces missions s'exercent dans un cadre contraignant.

En effet, Interfin ne peut faire ni diversification autre que très limitée ni gestion flexible de son portefeuille.

Interfin devra donc faire évoluer son portefeuille de participations en tenant compte des enjeux suivants :

- comment accompagner le cycle descendant du gaz naturel en Europe et son impact sur Fluxys ;
- comment maintenir l'ancrage belge d'Elia ;
- quels sont les fonds propres nécessaires à long terme en Sibelga ;
- comment optimiser le portefeuille de participations compte tenu des activités en « croissance » ou en « déclin », des rentabilités et des politiques de dividendes des sociétés participées.

4.- INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

Néant.

5.- INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.

Néant.

6.- LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE.

Néant.

7.- TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU PRÉSENT CODE.

Néant.

8.- L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ.

L'intercommunale disposant d'excédents de trésorerie suit une politique de type « bon père de famille » qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires dont le risque est limité.

Cette politique basée sur la diversification a notamment permis à l'intercommunale de traverser la crise financière sans encombre.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

IV. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

ELECTIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection :

- d'une administratrice, appelée à achever le mandat précédemment détenu par Madame Karine Lalieux, démissionnaire ; la commune de Bruxelles a désigné Madame Faouzia Hariche, pour la remplacer. Madame Hariche reprendra également la fonction de membre du Bureau.

DECHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2020.

Bruxelles, le 4 mai 2021
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ARTICLE 6:115, § 1^{ER}
DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
- TEST D'ACTIF NET D'INTERFIN -

Pour protéger les parties intéressées des sociétés, le Code des Sociétés et des Associations (CSA) a introduit un double test lorsqu'une société décide de procéder à une distribution de dividende. Il s'agit du test d'actif net et du test de liquidité, tous deux inextricablement liés.

La présente note technique porte sur le test d'actif net et sur les opérations visées dans le Code des Sociétés et des Associations aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 qui concernent les sociétés coopératives. Cette note complète le rapport de gestion d'Interfin relatif à l'exercice 2020. Elle est établie sur base d'un état actif et passif (incluant les engagements hors bilan et les règles d'évaluation) qui correspond à la présentation BNB (voir annexe).

L'article 6:115 § 1^{er} du CSA stipule :

« Art. 6:115. Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Si la société dispose de capitaux propres qui sont légalement ou statutairement indisponibles, aucune distribution ne peut être effectuée si l'actif net est inférieur au montant de ces capitaux propres indisponibles ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Pour l'application de cette disposition, la partie non-amortie de la plus-value de réévaluation est réputée indisponible. »

Déterminons l'actif maximum distribuable :

➤ ETAPE 1 : Quel est le montant éligible à distribution selon l'article 6:114 du CSA ?

Les comptes annuels 2019 sont les derniers qui ont été approuvés par l'Assemblée générale qui a décidé de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels 2020 sont soumis par le Conseil d'Administration à l'approbation par l'Assemblée générale qui décidera de l'affectation du résultat.

Le montant éligible à la distribution est :

| | |
|---|--------------------|
| + Bénéfice de l'exercice 2020 | + 66 303 959,02 € |
| + Tout ce qui ne consiste pas en des capitaux propres indisponibles (voir ci-après) | + 603 648 795,46 € |
| | + 669 952 754,48 € |

Ce montant peut être limité à la suite de l'ETAPE 2.

➤ ETAPE 2 : Actif maximum distribuable

| Exprimé en € | Comptes à approuver à fin 2020(1) | Comptes approuvés à fin 2019 (2) |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Total de l'actif | 1 183 692 098,15 | 1 119 522 746,65 |
| - Provisions | - 2 144 976,84 | - 2 144 976,84 |
| - Dettes | - 4 404 130,48 | - 60 320 282,00 |
| Actif net | 1 177 142 990,83 | 1 057 057 487,81 |
| - Frais d'établissement non amortis | - | - |
| - Frais de recherche et de développement non amortis | - | - |
| Actif net rectifié | 1 177 142 990,83 | 1 057 057 487,81 |
| - Compte de capitaux propres légalement et/ou statutairement indisponibles (*) | - 507 190 236,35 | - 456 638 289,49 |
| Actif maximum distribuable | 669 952 754,48 | 600 419 198,32 |

(1) avant affectation du résultat

(2) après affectation du résultat

| (*) Exprimé en € | Comptes à approuver à fin 2020 | Comptes approuvés à fin 2019 |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|
| Apport indisponible | 286 452 350,59 | 286 452 350,59 |
| - Partie non appelée de l'apport indisponible | - | - |
| + Plus-values de réévaluation | + 196 094 514,99 | + 142 312 970,99 |
| + Réserves légalement et/ou statutairement indisponibles | + 24 643 370,77 | + 27 872 967,91 |
| + Subsidés en capital | - | - |
| Capitaux propres indisponibles | 507 190 236,35 | 456 638 289,49 |

Il ressort de ce calcul que l'actif maximum distribuable à la clôture de l'exercice 2020 est de 669 952 754,48 €, ce qui correspond aux réserves disponibles (avant affectation du résultat) augmentées du résultat de l'exercice.

Le bénéfice de l'exercice 2020 s'élève à 66 303 959,02 €.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 60 933 959,02 €.

Il ressort de cette proposition de distribution que l'actif net est et reste positif et qu'il est et reste supérieur aux capitaux propres indisponibles.

En conséquence, la proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale s'inscrit pleinement dans les dispositions du CSA en matière de distribution de dividende.

ANNEXE : Présentation BNB des comptes 2020 d'Interfin

ALAIN SERCKX

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.P.M. Bruxelles.

Courrier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraet, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraet, 91,

TEL. : 02 478.76.13

GSM : 0475 87 04 65
e-mail : serckx.alain@skynet.be

KB IBAN : 74 4343 2052 7107
BIC : KREDBEBB
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

S.C. INTERFIN
Quai des Usines, 16,
1000 Bruxelles.

REF. : Interfinrapport2020
V/REF :

Bruxelles, le 07/05/2021
Brussel,

Rapport du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2020 de la S.C. INTERFIN à l'assemblée générale ordinaire de 2021

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société INTERFIN (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société INTERFIN durant plus de 20 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.183.692.098,15 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 66.303.959,02.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément au Code des sociétés et des associations, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément au Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations.

Bruxelles, le 07 mai 2021



S.C.P.R.L. Alain SERCKX,
Commissaire
Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.